

**2025-014**DEPARTEMENT DE
L'AUDEARRONDISSEMENT
DE NARBONNE**DOMAINE :**

FINANCES LOCALES

SOUS-DOMAINE

DECISIONS

BUDGÉTAIRE

Nombre de Conseillers

En exercice : 13

Présents : 09

Votants : 11

OBJET :

Autorisation de signature de la convention de partenariat 2025-2027 et de la convention d'objectifs 2025 avec la Fédération des MJC Occitanie

CONVOCACTION C.M. :
04/02/2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE BAGES**Délibération n° 14****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du 11 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le onze février

Le Conseil Municipal de la commune de BAGES (Aude)

Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances à la grande salle de l'Espace Louis Daudé de Bages (Aude), sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis RIO, Maire de BAGES (Aude).

PRÉSENTS : Jean-Louis RIO, Catherine ROI, Henri BASTIDE, Emilie EVEILLECHIEN, Stéfan FROWEIN, Henri BUSTO, Charles REALES, Cécile JASSIN, Philippe CARRERA.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS : Sandrine SERRE, Claudine BOUFFET, Marie-Claude BUSTO, Marie-Josée BOUNOURE.

PROCURATIONS : Sandrine SERRE à Henri BASTIDE, Claudine BOUFFET à Emilie EVEILLECHIEN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Charles REALES.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la convention de partenariat nous engageant moralement dans un partenariat de 3 ans avec la FRMJC et la convention d'objectifs pour 2025 proposées par la Fédération Régionale des MJC Occitanie à la commune s'inscrivant dans le cadre de la convention de partenariat pluriannuelle.

La convention d'objectifs a pour objet de préciser le cadre du soutien financier apporté par la municipalité de BAGES pour l'année 2025 à la FRMJC Occitanie dans le cadre de la convention de partenariat pluriannuelle 2025-2027.

La collectivité reconnaît l'intérêt pour sa politique en faveur du développement de l'animation socio-éducative de la jeunesse sur la commune de BAGES, des actions suivantes mises en œuvre en partenariat avec la FRMJC ; la formation citoyenne des jeunes faisant partie intégrante du projet associatif de la fédération :

- **Développer l'accueil éducatif et l'animation éducative périscolaire et extrascolaire des enfants du village et du territoire à travers l'Accueils de Loisirs Sans Hébergement de la collectivité (ALAE/ALSH) en lien étroit avec le gestionnaire.**
- **Faciliter la conciliation de parents de la commune et/ou du territoire qui en ont besoin entre leur vie professionnelle et leur vie familiale par cette forme d'accueil éducatif.**

Pour ce faire, la FRMJC déploie les ressources et les compétences nécessaires pour accompagner la collectivité à développer l'accueil périscolaire et extrascolaire des enfants de 3 à 11 ans et à gérer la structure d'accueil ALAE/ALSH.

Cela se traduit par l'affectation d'un poste d'animatrice à temps plein à cet effet ou d'autres formes de modalités d'encadrement en cas d'absence de cette dernière pour assurer les objectifs.

Il s'agit d'assurer le suivi, la formation et l'accompagnement pédagogique de l'équipe de l'Accueil de mineurs de BAGES et encadrer la structure ; la FRMJC étant aussi ressource de la collectivité en matière de projet jeunesse.

Il est proposé au Conseil Municipal de signer la convention de partenariat 2025-27 et la convention d'objectifs 2025 précisant le montant de la subvention sollicitée pour 2025 de **48 378 €** ; celle-ci s'inscrivant dans le cadre d'une convention de partenariat 2025-27.

Où cet exposé et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal :
Vu le Code Général de Collectivités Territoriales
Vu le projet le projet de convention d'objectifs 2025 proposés par la FRMJC Occitanie dans le cadre de la convention de partenariat pluriannuelle 2025-2027,

- ☉ DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat 2025-2027 avec la FRMJC Occitanie ; convention jointe à la délibération ;
- ☉ DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire à la convention d'objectifs 2025 avec la FRMJC Occitanie ; convention jointe à la délibération ;
- ☉ DÉCIDE d'autoriser le versement d'une subvention de **48 378 €** sur l'année 2025 à la FRMJC, comme indiqué dans la convention d'objectifs, à l'article 6288 ;
- ☉ PRÉCISE que la présente délibération sera :
 - Transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Narbonne au titre du contrôle de légalité
 - Transmise au comptable public,
 - Publiée et affichée en mairie conformément aux règlements en vigueur

LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOIX

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits


Pour copie certifiée conforme

**AFFICHAGE DE LA
CONVOCAION C.M :**
04/02/2025

**CERTIFIÉE
EXECUTOIRE
PAR RECEPTION EN
S/PREFECTURE LE :**
13/02/2025

**PAR PUBLICATION
LE :** 13/02/2025

Jean-Louis RIO



Maire de BAGES



Charles REALES



Secrétaire de séance